

## 2024\_23\_AC\_Jurys\_examens\_FEG\_Master\_Gestion\_territoires\_developpement\_local

### LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

### **ARRETE:**

<u>Article 1</u>: Le jury du Master domaine **Droit, Economie, Gestion** mention **Gestion des territoires et développement local** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

#### **MASTER 1**

#### Semestre 1

# Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Maud HIRCZAK <u>Suppléant(e)</u>: Brigitte TALON

<u>Liste des membres</u>: Julien CECCONI, Remy ODDOU

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-

-

# <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences</u> :

Liste des membres :

#### Semestre 2 et Jury de MASTER 1

## **Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

<u>Président(e)</u>: Maud HIRCZAK <u>Suppléant(e)</u>: Brigitte TALON

<u>Liste des membres</u> : Aurélie ARNAUD, Claude VELLA

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex: membre titulaire X/suppléant Y

\_

-

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

<u>Liste des membres</u>:

### **MASTER 2**

## Semestre 3 et 4 Jurys de parcours-type et délivrance du diplôme

Parcours-type Gestion durable des territoires de montagne (GTMD)

# Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Maud HIRCZAK <u>Suppléant(e)</u>: Brigitte TALON

Liste des membres: Thierry TATONI, Julien MAISONNASSE

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres

suppléants nommément désignés ci-après Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-

-

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

<u>Article 3</u>: Le Doyen de la Faculté d'Economie et de Gestion et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence , le 12/1

Bruno Decreuse

Pour le Président et par délégation, Le Doyen d'Economie et de Gestion